

## INFORMATIONS PRATIQUES



### DATE

**Vendredi 14 mars 2014** de 9h.30 à 16h.00 (accueil des participants à partir de 9h.00)



### LIEU

#### UNIVERSITE DE NAMUR

Faculté de droit - Auditoire D1 (ou D2)  
Rempart de la Vierge 5  
5000 NAMUR



### INSCRIPTION

Le montant s'élève à 165 EUR (TVA de 21 % non-comprise).  
L'inscription comprend :

- la participation à l'événement
- l'ouvrage (disponible après la formation - nous ferons suivre le livre)
- la farde de documentation
- la restauration

L'inscription sans l'ouvrage s'élève à 130 EUR (TVA de 21 % non-comprise)

#### Comment s'inscrire?

- via le bulletin d'inscription (par courriel, courrier ou fax): vous payez la formation après réception de la facture par virement.
- via [www.studipolis.be](http://www.studipolis.be): lors d'inscription en ligne, vous payez les frais d'inscription immédiatement au moment de l'inscription même (via bancontact, MasterCard, Visa ou par virement). La facture vous sera envoyée sur demande.

Les annulations ne seront PAS acceptées, mais il vous est bien entendu permis d'indiquer un remplaçant à n'importe quel moment. Veuillez nous procurer des données de facturation correctes et complètes. Pour toute correction effectuée en raison de données incorrectes, nous vous facturerons 10 €.



### ACCREDITATION

- L'accréditation pour la formation permanente des **avocats** a été obtenue auprès de l'**OBFG** (6 points de formation permanente).
- L'accréditation pour la formation permanente des **notaires** a été obtenue auprès de la **CNNB** (4 heures de formation permanente).
- L'**Institut de Formation Judiciaire** prendra en charge les frais d'inscription des magistrats inscrits et présents. En cas d'absence, nous facturerons 50 € de frais administratifs. Un remplaçant peut bien entendu être désigné. Une demande de prise en charge est introduite pour les magistrats auprès de l'Institut de Formation Judiciaire du SPF Justice.
- Les participants recevront une attestation de participation sur demande.
- L'accréditation d'INAMI est demandée.



### RENSEIGNEMENTS

Pour plus d'information, contactez Studipolis: [studipolis@diekeure.be](mailto:studipolis@diekeure.be) ou au numéro de téléphone 050/47.12.75 (de 9h00 à 12h00).

### STUDIPOLIS

Studipolis est le nom du centre de formation de la Charte qui offre un large éventail d'activités de formation.

Pour un aperçu complet, consultez [www.studipolis.be](http://www.studipolis.be).

# studipolis



DIE KEURE OPLEIDINGSCENTRUM  
LA CHARTE CENTRE DE FORMATION



Ven. 14/3/2014



## Colloque Loi réformant les régimes d'incapacité des majeurs

La vision des différents acteurs de terrain



Droits fondamentaux  
Lien social  
CENTRE INTERDISCIPLINAIRE





## CONTENU

Nombreux sont ceux qui appelaient ardemment de leurs vœux une réforme en profondeur des régimes d'incapacité du Code civil. Il s'agissait surtout de les moderniser et de les mettre en conformité avec les engagements internationaux pris par la Belgique en la matière. Après de longs débats devant les assemblées parlementaires, une loi réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, a été promulguée le 17 mars 2013 et entrera en vigueur le 1er juin prochain.

Qui mieux que les praticiens qui seront directement confrontés à son application sur le terrain pour mettre en évidence les espoirs portés par cette loi, mais également les difficultés et interrogations qu'elle suscite ? Poser la question est évidemment y répondre. C'est dans cette optique que le Journal des Juges de paix a souhaité, en collaboration avec la collection droit en mouvement des éditions La Charte et le Centre de recherche interdisciplinaire, Droits fondamentaux & Lien social de l'Université de Namur, organiser un colloque accordant la parole aux différents acteurs amenés à jouer un rôle dans le cadre de la réforme. Confronter les points de vue dans une optique résolument interdisciplinaire, tel est l'objectif de la journée d'étude qui aura lieu à l'Université de Namur le 14 mars 2014.



## PUBLIC CIBLE

- ✓ **Juristes**
  - Avocats
  - Notaires
  - Magistrats
  - ...
- ✓ **Autres**
  - Médecins
  - Cliniques psychiatriques
  - Soignants psychiatriques
  - Services sociaux
  - Secteur associatif (handicap, aide aux personnes âgées, santé mentale, ...).
  - ...



## PROGRAMME

- 9.00 – 9.30 **Accueil des participants avec café et thé**  
Introduction par Sophie Uhlig, *Juge de paix du canton de Fléron, rédacteur en chef du Journal des Juges de paix, Présidente de la journée de colloque*
- 9.30 – 9.45 **Réforme des incapacités: une meilleure adéquation entre besoins et législation?**  
Valérie Flohimont, *Professeur de droit social, directeur du centre de recherche Vulnérabilités et Sociétés, UNamur*
- 9.45 – 10.45 **Le regard critique d'un juge de paix**  
Daniel Rubens, *Juge de paix du canton de Fontaine-l'Évêque*
- Impact de la nouvelle loi sur les greffes**  
Christophe Philippe, *Greffier en chef, Justice de paix de Fontaine-l'Évêque*
- 10.45 – 11.05 Questions
- 11.05 – 11.30 Pause-café
- 11.30 – 12.05 **Les conséquences du nouveau régime d'incapacité sur la gestion de l'autonomie du patient**  
Questions  
Virginie Bertinchamps, *Coordinatrice du service social des hôpitaux Iris Sud*
- 12.05 – 12.40 **Aspects médicaux**  
Questions  
Dominique Boucquey, *Neurologue, CHIREC site Clinique du Parc Léopold, Bruxelles*
- 12.40 – 13.45 Lunch
- 13.45 – 14.30 **De nouvelles missions pour l'administrateur, vers une tâche simplifiée?**  
Claudine Vroonen, *Avocat au barreau de Nivelles et syndic des administrateurs provisoires du Barreau de Nivelles*, Eléonore Westerlinck, *Avocat au barreau de Nivelles*  
Questions
- 14.30 – 15.15 **Une nouvelle mission pour le notaire : la planification de l'incapacité**  
Nathalie Dandoy, *Chargée de cours à l'UCL, Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine (Cefap)* et Benjamin Dekeyser, *Notaire à Andenne*  
Questions
- 15.15 – 16.00 **Conclusions/discussion**  
Florence Reusens, *Stagiaire judiciaire près le Parquet de Namur et collaboratrice scientifique à l'UCL*



## BULLETIN D'INSCRIPTION : A renvoyer par fax au numéro 050/45 66 54

Vous pouvez très facilement vous inscrire via le bulletin d'inscription électronique que vous trouvez sur [www.studipolis.be](http://www.studipolis.be) ou moyennant le bulletin d'inscription ci-joint (MAJUSCULES SVP)

Mme/M.\*

Fonction\*

Bureau/institution/firme\*

Adresse e-mail\*

Rue et n°\*

Ville/commune  Code postal

TVA  B  E  -  -  N° de client

\* (champs obligatoires)

Participera au colloque **Loi réformant les régimes d'incapacité des majeurs du vendredi 14 mars 2014 à Namur** et paie la somme de **165 EUR** (TVA non-comprise) / 199,65 EUR (TVA comprise).

Date: ..... Signature: .....